

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du mercredi 28 septembre**  
**2022**  
**Délibération n°2022-52**

**DÉLIBÉRATION N°2022-52 : Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration et de recherche du 30 juin 2022**

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** le Décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte ;

Considérant que :

Les 20 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration et de recherche du 30 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration et de recherche du 30 juin 2022.

**Membres ayant voix délibérative**

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	14
Membres en exercice	20	Nombre de membres représentés	2
Quorum physique (budget)	10		
Nombre de pouvoirs	2		

<b>Votants</b>	<b>14</b>	<b>Pour</b>	<b>14</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Blancs</b>	<b>0</b>
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	--------------------	----------	---------------	----------

**Délibération est adoptée à l'unanimité**

**Document(s) en annexe(s) au présent extrait :**

- Procès-Verbal modifié de la séance du Conseil d'administration et de recherche du 30 juin 2022.

Fait à Dombéni, le 28 septembre 2022,

La président du Conseil d'Administration du  
CUFR

Le directeur du CUFR



Anrafati CUMBO

Aurélien SIRI

**Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier  
des Universités le :**

*En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.*

**Certifié exécutoire le :**

*En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.*

**Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction.  
Document mis en ligne le :**

Jeudi 30 juin 2022

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte  
(CUFR)

La séance est ouverte à 09 h 10 par Madame Anrafati COMBO, Présidente du CA.  
Le secrétariat de séance est assuré par Madame Stella NIABIA GANGA.

**Membres du conseil d'administration et de recherche présents ou représentés** : cf. liste ci-jointe.

Quorum ordinaire : 10.

Quorum budgétaire : 10.

**Membres excusés** : Monsieur Philippe AUGÉ (Président de l'université partenaire de Montpellier) ; Monsieur Kadafi ATTOUMANI (Représentant des activités économiques) ; Monsieur Zainal CHARAFOUDINE (Représentant des activités économiques) ; Madame Sylvie REQUEMORA (Représentante des professeurs d'université) ; M. Frédéric TUPIN (Représentant des professeurs d'université) ; Madame Sylvie PIOTROWSKI (Personnalité extérieure) ; Madame Evelyne FONTAINE (Représentante des autres personnels d'enseignement et de recherche) ; Madame Echati BOINA (Représentante des étudiants inscrits).

**Membres absents** : M. Daoud SAINDOU-MALIDE (Vice-Président Conseil départemental) ; M. Saïdi MOUDJIBOU (Maire de Dembéni) ; M. Mohamed ALI HAMID (Représentant des organisations d'employeurs) ; M. Abdou DAHALANI (Représentant des organismes des salariés).

A l'ouverture de la séance, 16 personnes sont présentes ou représentées sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 6 procurations ont été données : Monsieur Philippe AUGÉ (Président de l'université partenaire de Montpellier) et Madame Sylvie PIOTROWSKI (Personnalité extérieures) sont représentés par Madame Anrafati COMBO ; Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED et Monsieur Frédéric TUPIN (Représentante des professeurs d'université) sont représentés par Monsieur Benoît ROIG ; Madame Echati BOINA (Représentante des étudiants) représentée par Monsieur Christian BELLIART ; Madame Sylvie REQUEMORA (Représentante des professeurs d'université) représentée par Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ ; Madame Evelyne FONTAINE (Représentante des autres personnels d'enseignement et de recherche) représentée par Monsieur Léopold AYITE ; Messieurs Zainal CHARAFOUDINE et Kadafi ATTOUMANI sont représentés par Madame Rainya MAOULIDA.

## PREAMBULE

Madame Anrafati COMBO présente ses salutations aux membres et les remercie pour leur présence.

Madame la Présidente énonce les 31 points de l'ordre du jour qui seront traités.

Madame la Présidente propose que les membres du Conseil d'administration valident l'ordre du jour.

→ L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Madame Anrafati COMBO propose que soit abordé le 1<sup>er</sup> point l'ordre du jour.

### 1- Approbation du procès-verbal du 18 mai 2022.

Madame Anrafati COMBO propose que le procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 soit reporté au prochain CA du fait de l'envoi tardif aux membres.

Madame Anrafati COMBO propose le point au vote.

→ Le report de l'ordre du jour du PV du 18 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

### 2 Inscription aux plans locaux d'urbanisme intercommunaux de la 3CO et de la CADEMA des deux parcelles visée dans le cadre de l'extension du CUFR

Madame Anrafati COMBO indique avoir eu une réunion avec la CADEMA.

Madame Anrafati COMBO souhaite qu'une délibération soit proposée aux deux inter-communautés pour acter ces propositions de foncier et qu'elles soient inscrites au PLU. Cette proposition permettrait d'anticiper les différentes procédures à suivre.

Pour rappel, une parcelle de 20 hectares située à Iloni a été proposée au CUFR par la CADEMA. Des études ont été réalisées.

Par ailleurs, une autre proposition a été faite par la 3CO, le terrain se situe derrière le lycée agricole de Coconi. Madame Anrafati COMBO informe l'avoir visité accompagnée des représentants de la communauté de commune et de la direction du CUFR.

Monsieur SIRI apporte quelques précisions. Il informe l'assemblée qu'une réunion est prévue le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 matin avec l'AMO SETEC. Il a été convenu un démarrage rapide avec le calendrier suivant :

Déroulement de l'étude comparative

- Date de rendu : décembre 2022
  
- Données pour amorcer l'étude : mise à jour des données relatives au nombre de formations (une réunion est à planifier avec la direction et les vice-directeurs) idéal avant mi-juillet. Mise à jour prenant en compte les dernières recommandations du MESRI et des statistiques du Rectorat en tenant compte du nombre de bacheliers.
  
- Des réunions à organiser avec les équipes techniques des 2 groupes de collectivités (à programmer à la rentrée)
  
- Visites sur sites à programmer
  
- Contenu du rapport:

Analyse stratégique: service de proximité, projections des aménagements des collectivités respectives,...

Analyse juridique: l'état juridique des terrains, auprès des collectivités locales et de France domaine

Analyse technique: contact avec le BRGM est pris pour un sondage géorisques des sites. En attente d'une réponse pour un accompagnement sur la démarche. Analyse des données géorisques des sites par l'AMO.

Analyse financière: coût des terrains et de leurs aménagements, apport financier ou matériel des collectivités (point sensible politiquement revêtant une 1ère approche par la direction et la présidence du CA).

Voilà à peu près la démarche sur le déroulement de l'étude mais nous avons besoin de temps pour sonder et contractualiser avec certains partenaires pour mieux alimenter l'étude et permettre aux membres du CA de mieux arbitrer.

Il faudrait donc minimum 6 mois pour cela.

Madame Anrafati COMBO s'excuse d'avoir oublié de présenter Madame Farah RAHMOUN, chargée de mission enseignement supérieur, qui représentera le Rectorat lors des séances du CA.

A son tour, Monsieur le Recteur intervient par rapport au financement de ce projet d'extension et précise que la Ministre de l'enseignement est au courant de ces propositions. Il informe que le conseil départemental est réactif dans ce dossier et profite pour informer que celui-ci vient de voter son schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation attendu depuis 3 ans. Ce schéma permettra au CUFR de s'appuyer sur celui-ci.

Le Recteur indique, toujours dans cette dynamique de déploiement, qu'ouvrira en janvier 2023 une antenne du CROUS à Mayotte.

Madame Anrafati COMBO précise qu'il s'agit d'une délibération à adopter et non un point d'information comme indiqué sur l'ordre du jour.

Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ demande que soit mis à la disposition en amont de la séance les projets de délibérations.

En l'absence d'autres observations, Madame la Présidente propose de passer au vote.

L'inscription dans les PLU des deux intercommunalités des projets relatifs à l'extension du CUFR.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

### **3 Soutien aux projets de recherche 2022 et avis sur les projets éligibles**

Monsieur le Recteur s'excuse de devoir quitter la séance pour cause de lancement des épreuves du brevet, et tient à féliciter la qualité des projets de recherche et l'équipe du CUFR pour son implication dans la journée de remise des diplômes des étudiants du MEEF.

Il félicite l'équipe pour ce projet d'école flottante outre-mer, qui est un beau projet soutenu aussi bien par le Rectorat, le MESRI ou la DROM.

La parole est donnée à Monsieur Elliott SUCRÉ pour présenter le point n°3.

Monsieur Elliott SUCRÉ vient présenter la 2<sup>ème</sup> vague des projets de recherche. Il fait un rappel du contexte.

En l'absence de commission recherche opérationnelle durant la première moitié de l'année 2022, la direction du CUFR a décidé de mettre en place une action exceptionnelle de soutien aux projets de recherche sur le "CR 935" (recherche transversale).

L'objectif est de soutenir financièrement en 2022 des projets de recherche portés par les enseignants et enseignants-chercheurs du CUFR et qui nécessitent un complément de financement pour leur bonne réalisation.

L'idée étant de soutenir de façon raisonnable des projets des chercheurs du CUFR qui respectent certains critères.

Seules les dépenses de fonctionnement sont éligibles, dans la limite de 5000 € maximum/projet et sur présentation d'un devis au moment de la demande.

Une seule demande de soutien (aide) de projet pourra être soutenue pour chaque enseignant ou enseignant-chercheur.

Seuls les projets déjà financés ou non financés mais déjà en cours de réalisation sont éligibles.

Les projets doivent obligatoirement s'inscrire dans les axes de recherche du contrat d'établissement, pour rappel :

5 demandes ont été recensées dont 2 « resoumissions » pour un total de 20539 €

- Modification et analyse des données de santé environnement et milieu éducatif (5150 €).
- Contamination aquatique d'origine légale et informelle : nouvelles approches (4950 €).
- Pour une analyse quantitative et poétique des écocides dans les œuvres littéraires de langue anglaise et française (1367 €).
- Modèles stochastiques avec applications en épidémiologie et finance (4900 €).
- Le risque cyclonique sur les littoraux de Mayotte – Amélioration de la connaissance pour une réduction des risques (4172 €).

Le bilan financier a été effectué avec le DAF, nous avons maîtrisé la gestion de nos budgets et il reste des fonds pour financer un colloque organisé par Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ sur le droit des outre-mer.

Pour conclure, on peut dire que cette expérience a bien fonctionné. Pour l'année prochaine on ne sait pas si l'on va reconduire cette action qui sera désormais discutée au sein de la commission de recherche qui vient d'être créée.

Madame Anrafati COMBO souligne la dimension d'accompagnement des porteurs.

Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ souhaite avoir plus de précisions sur les deux gros projets évoqués par le Recteur.

Monsieur Elliott SUCRÉ confirme qu'il s'agit de projets. Lors d'un prochain CA il pourra apporter des précisions.

Monsieur Léopold AYITE salue au travers de ces projets la valorisation de Notre Université.

Monsieur Aurélien SIRI informe les membres du recrutement d'une chargée de communication. Ce recrutement tant attendu permettra de mieux valoriser la recherche du CUFR.

En l'absence d'autres observations, Madame la Présidente propose de passer au point suivant qui sera présenté par Monsieur Aurélien SIRI.

#### 4 Journée d'accueil des nouveaux étudiants – Rentrée universitaire 2022/2023

Monsieur Aurélien SIRI présente ce point à l'ordre du jour qui se déroulera les 24 et 25 août 2022. Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> édition. Nous ciblons une participation de 250 étudiants.

L'objectif est d'améliorer l'accueil des étudiants de L1 néo-entrants par l'intégration et l'échange. Ces journées facilitent l'intégration des nouveaux étudiants à leur nouvel environnement et créent des liens entre étudiants, associations, institutions et partenaires du CUFR.

Ces journées ont pour but la découverte des formations, de l'aide à la réussite, des personnes travaillant à l'ensemble des activités du campus et de la vie étudiante (équipes pédagogiques, administratives et techniques, associatives).

Pour ces deux journées, les thématiques retenues sont les suivantes :

- Améliorer l'accueil des étudiants
- Développer la pratique sportive des étudiants
- Améliorer l'accès aux soins des étudiants
- Faire vivre l'art et la culture

Les partenaires du projet hormis le CUFR

- Maison de Protection des Familles
- Comité Territorial de Rugby
- Cercle des Nageurs de Mayotte
- CEMEA Mayotte
- Mayotte Entraide Etudiant
- Association étudiante UNEF Mayotte
- Association étudiante TaniTsika
- SDIS 976 – UFOLEP/PSL
- Secours Catholique
- CROS Mayotte
- Rediab' Ylang

Seront également présents la médecine Préventive et l'infirmerie du CUFR.

Comme l'année dernière, un livret d'accueil va être distribué aux étudiants.

Madame Anrafati COMBO remercie Monsieur Aurélien SIRI pour sa présentation et insiste sur la nécessité du livret d'accueil.

Monsieur Léopold AYITE propose d'intégrer l'initiation au golf lors de ces journées d'accueil des étudiants.

Monsieur Aurélien SIRI précise que toutes les idées sont à exploiter d'autant plus qu'avec la CVEC, on augmente les possibilités. Il demande aux personnes ayant des propositions à faire de se rapprocher du vice-président « formation et vie étudiante », Monsieur Jean-Louis ROSE.

Au niveau du Rectorat, Madame Farah RAHMOUN indique qu'une conférence territoriale étudiante est prévue pour rassembler tous les établissements assujettis ou non à la CVEC. Elle précise que le CROUS peut aussi financer des projets.

En l'absence d'autres questions, Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## 5 Ecole bleu outremer - Information

Ce point est présenté par Monsieur Emmanuel CORSE, Maître de conférences en Biologie au CUFR.

Ce projet est porté par l'IFREMER pour faire profiter aux étudiants de l'ouest de l'océan Indien (Réunion et Mayotte) de leur recherche scientifique en mer. Le CUFR a été contacté il y a 1 an pour préparer ce projet.

Les acteurs actifs de ce projet sont :

- Le CUFR Mayotte
- L'Université de la Réunion
- IRD coordonne quelques étudiants étrangers qui participent à cette école flotte.

L'École bleu outremer se déroulera du 29 juin 2022 au 26 juillet 2022 à bord du Marion Dufresne, le plus gros bateau scientifique basé en océan Indien.

L'aventure a déjà commencé et se déroule en trois étapes ou legs répartis comme suit :

- Leg 1 = Le Port (La Réunion) – Longoni (Mayotte)  
*29 juin matin – 07 juillet soirée*

*08 et 09 Mayotte*

- leg 2 = Longoni – Longoni (MAYOBS)  
10 au 22 juillet avec la participation des étudiants des enseignants retenus du CUFR de Mayotte

23 juillet Mayotte escale

- Leg 3 = retour vers La Réunion (24-26 juillet). Leg plus institutionnel, il n'y aura plus d'étudiants à bord mais les grands décideurs pour parler de la France et des activités de France dans ce territoire marin en lien avec les grands enjeux environnementaux.

Le leg 1 est organisé par La Réunion composé de 80 personnes dont 5 étudiants du CUFR et :

**Chef de mission : Matthieu Le Corre** (professeur à l'Université de La Réunion, directeur de l'unité de recherche ENTROPIE, responsable de Master).

**Responsable de l'école : Pascale Chabanet** (Directrice de recherche, représentante de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) à La Réunion, à Mayotte et aux Iles Eparses,

Le leg 2 organisé par le CUFR composé de 86 personnes :

- 50 scientifiques et techniques
- 4 élèves et 1 du lycée maritime Mayotte
- 2 personnalités témoins (Taambati MOUSSA et Said AHAMADA)
- 1 ou 3 communicants
- 20 étudiants et 6 encadrants scientifiques
- 4 jeunes créateurs et 1 du DU pole culture du CUFR
- Equipage et encadrement

Cette mission est coordonnée par

**Chef de mission : Stéphane Jorry** (Ifremer, chercheur en géosciences marines, Brest)

**Responsable de l'école : Emmanuel Corse**, maître de conférences au CUFR (Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte)

Les missions de l'école bleu outremer vont tourner autour de la mission MayObs.

L'objectif est l'acquisition de données afin de suivre le phénomène volcanique qui a commencé en 2019 au large de Mayotte

- TPs:
  - Observation/participation aux manipulations de MayObs
  - Tri, identification, conditionnement de matériaux minéral et biologique issus des dragages à roche ou des rosettes, filtration ADNe



- Observations Oiseaux, Mammifères, macrodéchets
- TDs:
  - manipulation de jeu de données acquis avec les manipulations observées
  - Géomorphologie (cartographie, évolution bathymétriques)
  - Biologiques (Ecologie des communautés et données ADN, vidéos,...)
- Temps de conférence
  - Connaissance des scientifiques de MayObs sur le phénomène sismo-volcanique
  - Grands enjeux environnementaux de l'ouest de l'océan Indien

L'idée est de faire participer des personnes du territoire pour qu'elles soient informées de ce qui se passe à l'est de petite terre. On souhaite qu'au travers de conférences elles fassent une restitution de leur expérience.

Pour terminer, Emmanuel Corse présente une journée type sur le bateau :

Un temps de formation adapté aux différents cursus

- Déploiement d'équipements, ou cours, ou analyse de données collectées
- Accompagnement de l'équipage sur différents postes
- Travail sur leur projet avec un animateur

Un temps d'échanges et de découverte des postes de travail

- Présentations croisées et vivantes des différents métiers (exposés interactifs, « jeux de rôle », ...)
- Ateliers de partage construits avec les artistes
- Ateliers autour de « Vis ma Vie »

Un temps d'information et sensibilisation aux enjeux de l'océan

- Conférence ou film sur un thème d'intérêt général (ressources, durabilité, éco-responsabilité de la campagne, aires marines protégées, pays/culture, ...), acculturation au travers de débats sur les enjeux de l'océan

Le budget total de l'école flottante s'élève à environ un million d'euros.

Le CUFR a fait une demande de subvention auprès du Rectorat pour financer les équipements des personnels de Mayotte.

Madame Anrafati COMBO remercie Monsieur Emmanuel CORSE pour sa présentation et attend la restitution du retour de cette expérience.

Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## [6 Maquettes de formations - Information](#)

Ce point est présenté Monsieur Aurélien SIRI.

Anticipant sur la prochaine année universitaire, le CUFR de Mayotte procède à la publication des maquettes d'enseignement, après adoption par le Conseil d'administration.

Les maquettes d'enseignement sont, dans des conditions fixées par convention, celles et ceux des universités partenaires du CUFR comprenant parfois les adaptations nécessaires.

Les maquettes d'enseignement fixent notamment :

- les unités d'enseignement
- le type de cours
- le nombre de crédits européens attribués

- le coefficient affecté à chaque matière
- le type d'évaluation

Les maquettes d'enseignement soumises à l'approbation des membres du Conseil d'administration ce jour sont :

- la licence de droit
- la licence AES
- la licence de lettres
- la licence de géographie et aménagement
- la licence sciences de la vie
- la licence mathématiques générales
- la licence professionnelle management et gestion des organisations
- la licence professionnelle développement de projets de territoires
- la licence Parcours préparatoire au professorat des écoles (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années)
- la licence Sciences et Techniques, parcours Sciences dans le premier degré et médiation scientifique, communément appelée « licence pluridisciplinaire »
- le master et DU MEEF 1<sup>er</sup> degré (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années)
- le master et DU MEEF 2<sup>nd</sup> degré mathématiques (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années)
- le master et DU MEEF 2<sup>nd</sup> degré lettres 1(1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années)
- le master et DU MEEF 2<sup>nd</sup> degré histoire et géographie (1<sup>ère</sup> année)
- le master et DU MEEF 2<sup>nd</sup> degré sciences de la vie et de la terre (1<sup>ère</sup> année)

Les maquettes d'enseignement ont été présentées en comité de direction le 7 juin 2022.

Plusieurs maquettes ont fait l'objet de modifications avec l'accord des universités partenaires.

#### 1. Lettres

Pas de 2<sup>nd</sup> session si contrôle continue intégral (donc 3 notes minimales par cours et la 3<sup>ème</sup> note est une sorte de seconde chance « intégrée »), conforme au Règlement des examens adopté par l'Université partenaire de Nîmes

Mise en place d'un contrat pédagogique pour les étudiants salariés

#### 3. Droit

Introduction d'un droit de l'Outre-mer

#### 4. AES

Refonte substantielle de la maquette AES demeurée intangible depuis longtemps et qui s'est écartée progressivement de celle l'Université partenaire de Nîmes

Travail de contextualisation de la maquette

Suppression de TD en droit

Valorisation des matières en sciences économiques et de gestion

Validation de la nouvelle maquette par l'Université partenaire de Nîmes

#### 5. LP MGO

Travail de contextualisation de la maquette

Intégration d'une matière en droit social conformément aux conclusions du conseil de perfectionnement

Intégration de CCI au lieu des examens terminaux (annualisation de la formation)

Conformité au respect du fichier RNCP

## 6. LP DPT

Ré-activation de la LP mise en sommeil en 2020-2021 suite à l'évaluation du HCERES

Révision de la maquette en collaboration étroite avec le DGOM avec pour objectif d'introduire des modules d'enseignement sur le montage de projets éligibles de fonds européens

Travail de contextualisation de la maquette

Intégration de CCI au lieu des examens terminaux (annualisation de la formation)

## 7. Géographie et aménagement

Nouvelle maquette

Renouvellement de la convention avec l'UM3

Pas d'évolution sur les MCC

Peu de changements sur le contenu : surtout des adaptations et des permutations de cours

Augmentation du nombre de TD et en plus petits groupes

Heures en 3<sup>ème</sup> année pour travailler dans la logique du concours CAPES dérogatoire en histoire et géographie

## 8. Mathématiques

Tenir compte du changement de maquette de l'Université partenaire de Montpellier

Réduction des volumes horaires par modules mais avec plus de modules

Augmentation des volumes d'anglais

Pas de parcours spécifiques en L1 et L2, une unité d'Enseignement au choix à l'intérieur des parcours en L3

## 9. Sciences de la vie

Réduction des volumes horaires par modules mais avec plus de modules

Augmentation des volumes d'anglais

Un tronc commun et un parcours préparatoire aux métiers de l'éducation (30 ECTS par semestre) et un parcours biologie-écologie

Les maquettes de MG et SV ont reçu l'approbation des responsables pédagogiques de maths d'une part et des deux parcours (BE et CME) d'autre part.

Madame la Présidente remercie Monsieur Aurélien SIRI pour cette présentation synthétique et précise des maquettes.

Aussi bien Madame Anrafati COMBO que Monsieur Thomas M'SAIDIE souligne l'accompagnement des universités partenaires dans l'élaboration et l'amélioration de ces maquettes.

Madame Anrafati COMBO propose que pour les points 7 à 24 de l'ordre du jour Monsieur Aurélien SIRI fasse une présentation globale. Par contre chaque calendrier fera l'objet d'un vote individuel.

La parole est ainsi donnée à Monsieur Aurélien SIRI.

Jusqu'à l'année universitaire 2020-2021, le CUFR avait un calendrier universitaire général et des calendriers spécifiques pour les licences professionnelles et les Master et DU MEEF 1<sup>er</sup> degré.

Depuis la rentrée universitaire 2021-2022, il est proposé un calendrier universitaire général, qui constitue en quelque sorte un socle commun, et des calendriers pédagogiques spécifiques pour chaque formation.

L'ensemble des calendriers est synthétisé dans un tableau distinguant le semestre impair et le semestre pair.

Les calendriers pédagogiques ont été élaborés conjointement par le Pôle formation et vie étudiante et les coordinateurs de filières et responsables de départements.

Ils ont été approuvés par le comité de direction les 5 mai et 7 juin 2022 et ont reçu un avis favorable du comité technique d'établissement le 15 juin 2022.

Madame Anrafati COMBO remercie Monsieur Aurélien pour cette présentation

En l'absence d'autres observations, Madame la Présidente propose de passer au vote.

[7- Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 de la filière Sciences de la vie – Département Sciences et Technologies délibération 2022-25](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[8 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 de la filière Mathématiques – Département Sciences et Technologies délibération 2022-26](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[9 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 de la filière AES – Département Droit Economie et Gestion délibération 2022-27](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[10 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 de la filière Droit – Département Droit Economie et Gestion délibération 2022-28](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[11 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 de la filière Géographie – Département Lettres et Sciences Humaines délibération 2022-29](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité

[12 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 de la filière Lettres – Département Lettres et Sciences Humaines délibération 2022-30](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[13 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 des licences professionnelles MGO et DPT – Département Droit Economie et Gestion délibération 2022-31](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[14 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 de la licence 1 ST parcours PPPE– Département Sciences de l'Education délibération 2022-32](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[15 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 de la licence 2 ST parcours PPPE– Département Sciences de l'Education délibération 2022-33](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[16 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 de la licence ST parcours SPDMS– Département Sciences de l'Education délibération 2022-34](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[17 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 MEEF1D 1 parcours PE – Département Sciences de l'Education délibération 2022-35](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[18 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 MEEF1D 2 parcours PE – Département Sciences de l'Education délibération 2022-36](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[19 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 MEEF2D 1 parcours Lettres – Département Sciences de l'Education délibération 2022-37](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[20 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 MEEF2D 1 parcours Histoire-Géographie– Département Sciences de l'Education délibération 2022-38](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[21 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 MEEF2D 1 parcours Mathématiques– Département Sciences de l'Education délibération 2022-39](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[22 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 MEEF2D 1 parcours Science de la Vie et de la Terre– Département Sciences de l'Education délibération 2022-40](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[23 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 MEEF2D 2 parcours Lettres – Département Sciences de l'Education délibération 2022-41](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

[24 Approbation du calendrier universitaire et pédagogique 2022/2023 MEEF2D 2 parcours Mathématiques – Département Sciences de l'Education délibération 2022-42](#)

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à Monsieur Aurélien SIRI pour le point suivant à l'ordre du jour.

[25 Maquette d'enseignement, calendrier 2022/2023 et annexe financière du DU PaRéO et tarif de la formation délibération 2022-43](#)

A la rentrée universitaire 2022, le CUFR reconduit le DU « PaRéO » : passeport pour réussir et s'orienter.

Il s'agit d'une formation d'un an, accessible à 120 bacheliers admis via *Parcoursup*, s'inscrivant parfaitement dans les objectifs poursuivis par la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur issue de la loi du 8 mars 2018 dite « ORE » (orientation et réussite des étudiants), à savoir contribuer à la réussite des étudiants par la qualité pédagogique de la formation dispensée.

Le CUFR a obtenu, en octobre 2020, le label « PaRéo » attribué par le Ministère pour une formation post-bac d'une année, dont le but est de mieux s'orienter dans l'enseignement supérieur, construire son parcours d'études et affiner son projet professionnel.

Cette formation bénéficie d'un soutien du MESRI à hauteur de 4000€ pour chaque nouvelle place créée en plus par rapport à l'année universitaire précédente.

Cette formation s'adresse à des bacheliers souhaitant se préparer à un cursus universitaire au sein de l'établissement. L'obtention du DU PaRéO assure, sous certaines conditions de réussite, à l'étudiant une place au sein du CUFR dans la filière choisie l'année suivante. Cette formation est aussi l'occasion, pour l'étudiant, de réfléchir à son orientation. En effet, les étudiants sont accompagnés dans le choix de leur cursus professionnel.

Les étudiants admis au DU PaRéO acquittent les mêmes droits d'inscription que les étudiants inscrits en licence, à savoir **204€** (170 euros droits d'accès au 1er cycle + 34 euros part "BU/CDU"). Il n'y a pas d'augmentation pour la rentrée prochaine par rapport à cette année.

Ils peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux. Le CUFR ayant demandé et obtenu une habilitation du MESRI pour une durée de 3 ans, laquelle a fait l'objet d'une demande de renouvellement.

Cette formation de 360 heures se déroule sur deux semestres. Elle est composée d'un tronc commun et de deux parcours spécifiques : « Sciences » et « Société ».

Il est à noter l'année prochaine le déplacement de la période de stage (qui se déroulera de novembre 2022 à janvier 2023) sur le calendrier universitaire et l'ajout d'une période de bilan de mi-parcours.

La maquette des enseignements, le règlement d'examen ainsi que l'annexe financière sont soumis à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Monsieur Thomas M'SAIDIE apporte une précision en indiquant que la vocation du DU PaRéO est de préparer les étudiants ayant un niveau fragile pendant une année afin de pouvoir les inscrire l'année d'après dans une formation de licence.

Monsieur Léopold AYITE intervient dans le même sens.

Monsieur Kadafi ATTOUMANI souhaite connaître le taux de passage après un DU PaRéO dans le parcours régulier.

Monsieur Léopold AYITE indique le taux au 1<sup>er</sup> tour à 30% l'année dernière et à 35% cette année. Il explique aussi que ces étudiants sont prioritaires sur les filières qu'ils choisissent.

Monsieur Thomas M'SAIDIE informe les membres de l'alternative existant à l'Université de La Réunion qui permet à l'étudiant de s'inscrire avec l'obligation de rattraper le niveau par le biais du DU PaRéO. Il se demande si ce parcours peut être proposé au CUFR.

Monsieur Aurélien SIRI indique que ce dispositif existe aussi à l'Université de Nîmes et que si cela n'a pu se faire à Mayotte, c'est entre autre à cause du manque de ressources disponibles (doctorants).

Monsieur ROIG intervient à son tour pour indiquer qu'à Nîmes il n'a pas voulu mettre en place le DU PaRéO mais plutôt un renforcement méthodologique et disciplinaire destiné à certains profils d'étudiants en difficulté. Il propose aussi un autre dispositif : une licence en 4 ans avec une 1<sup>ère</sup> année en 2 ans.

La difficulté rencontrée est que cette 1<sup>ère</sup> année en deux ans soit considéré comme un redoublement et que l'étudiant perde le bénéfice de la bourse.

En l'absence d'autres observations, Madame la Présidente propose de passer au vote.

[La maquette, le tarif et le calendrier du DU PaRéO sont adoptés à l'unanimité.](#)

Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

#### [26 Maquette d'enseignement, calendrier 2022/2023 et annexe financière du DU « Valeurs de la République et Religions » et tarif de la formation délibération 2022-44](#)

Le diplôme « Valeurs de la République et Religions » a été créé en 2015 au CUFR de Mayotte. Il s'agit d'une formation universitaire, ouverte à tout public, proposant une approche pluridisciplinaire, scientifique et non confessante du fait religieux et de la laïcité.

Le DU « Valeurs de la République et Religions » du CUFR de Mayotte fait partie de la liste de la trentaine de formations civiles et civiques en France, agréées par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 31 juillet 2017, modifié par les arrêtés du 7 septembre 2018, du 7 août 2019, du 27 juillet 2020 et du 10 août 2021.

Le Ministère de l'Intérieur a renouvelé l'agrément donné au CUFR de Mayotte pour cette formation.

Il est donc proposé de renouveler cette formation pour l'année universitaire 2022-2023.

- D'un volume total de 150 heures, ce diplôme universitaire poursuit un triple objectif :

1) transmettre un socle de connaissances dans trois grands domaines

- Institutions de la République et laïcité
- Grands principes du droit des cultes
- Sciences humaines et sociales des religions

2) développer des compétences en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles;

3) promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français.

Le calendrier pédagogique du DU s'étend sur la période d'octobre 2022 à mi-juin 2023.

En 2021-2022, 11 personnes se sont inscrites à cette formation : 5 se sont présentées aux examens,

- 5 ont réussi les examens, avec en général de très bons résultats.

Depuis 2017, le CUFR bénéficie d'un soutien financier de 15 000€ de la Direction des libertés publiques et affaires juridiques du Ministère de l'Intérieur. Un dossier de demande d'une nouvelle subvention est en cours de préparation.

Une nouveauté en 2022 est que le DU sera inséré dans les parcours du Plan académique de formation (Ecole Académique de la formation professionnelle), ce qui facilitera l'inscription des personnels de l'Education Nationale.

La DAFPEN propose un financement potentiel de **11750 euros pour 20 candidats** inscrits au DU par l'intermédiaire du Plan académique de la Formation, avec une prise en charge par modules représentant pour l'ensemble des modules pris indépendamment 850 euros de prise en charge et 500 euros de prise en charge à partir de 5 stagiaires. En tenant compte d'une majorité de stagiaires pris en charge par la DAFPEN et quelques inscriptions à titre individuel à 300 euros et en pratiquant une péréquation on arrive à des coûts d'inscription proche de 450 euros en moyenne.

Ces soutiens financiers permettent notamment de rendre accessible la formation à un large public, en faisant tendre, autant que possible, les frais d'inscription vers un coût résiduel.

Conformément à l'annexe financière équilibrée, il est proposé de fixer les droits d'inscription, pour l'année universitaire 2022-2023, à :

- 500€ pour l'ensemble de la formation, c'est-à-dire les 3 blocs d'enseignement, par stagiaire pris en charge par la DAFPEN
- 300€ pour l'ensemble de la formation, c'est-à-dire les 3 blocs d'enseignement, par stagiaire prenant en charge individuellement la formation
- 300€ pour le bloc 2 (« Droit et religions » soit 60 heures) (statut auditeur libre)
- 250€ pour le bloc 1 (« Sciences des religions » soit 45 heures) ou 3 (« Approche de la radicalité » soit 35 heures) (statut auditeur libre)



Monsieur Aurélien SIRI précise que le Conseil d'administration avait délibéré afin que le personnel puisse suivre gratuitement ces formations dans la limite des places disponibles et de la compatibilité des services.

Monsieur Thomas s'inquiète de la baisse d'inscrits et se demande s'il y a un seuil en dessous duquel on ne pourrait ouvrir la formation. Il pense que la cible est peut-être atteinte et il faut peut-être ouvrir à plus de personnes et communiquer d'avantage.

En l'absence d'autres observations, Madame la Présidente propose de passer au vote.

[La maquette, le tarif et le calendrier du DU VRR sont adoptés à l'unanimité.](#)

Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

### [27 Maquette d'enseignement, calendrier 2022/2023 et annexe financière du DU « Société, Langues et Cultures de Mayotte » et tarif de la formation délibération 2022-45](#)

Créée en 2016, le DU « Société, langues et cultures de Mayotte » est une formation continue diplômante de 160 heures qui a pour objectifs de développer et d'enrichir la culture générale relative à la société mahoraise et de sanctionner l'acquisition d'une culture générale solide sensibilisant à la préservation du patrimoine immatériel de Mayotte.

Les enseignements se déroulent en distanciel d'octobre 2022 à juin 2023 les vendredis de 17 à 19 heures et les samedis matins.

Conformément à l'annexe financière, il est proposé de fixer les droits d'inscription, pour l'année universitaire 2022-2023, à :

- **450€ pour l'ensemble de la formation**
- **250€ euros pour un module d'enseignement comprenant 5 enseignements pour le module 1 et 7 enseignements pour le module 2.**

Les montants des droits d'inscription sont identiques à ceux de l'année universitaire 2021-2022.

19 étudiants étaient inscrits en 2020-2021, 10 en 2021-2022, 25 sont attendus pour 2022-2023.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer par un vote sur les tarifs proposés.

En l'absence d'autres observations, Madame la Présidente propose de passer au vote.

[La maquette, le tarif et le calendrier du DU SLC sont adoptés à l'unanimité.](#)

Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Il s'agit d'une nouveauté.

#### Nom du projet

Création d'un **Diplôme Universitaire Compétences Complémentaires en Communication Digitale et Multimédia** (abrégé DIGICOM)

Ce DU est :

- nouveau dans l'environnement territorial ;
- inédit dans l'offre du CUFR ;
- pensé et conçu pour l'hybridation des enseignements.

#### Porteur du projet

Bruno Girard, Membre du département sciences et technologies du CUFR, PRCE CUFR de Mayotte, Ingénieur en informatique, docteur en études cinématographiques et chercheur membre du laboratoire SIC.LAB Méditerranée.

DÉbut de la formation : Octobre 2022

Fin de la formation : Juin 2023

Durée de la formation : 1 an

Description SUCCINCTE : Formation classique et en alternance

Ce diplôme universitaire vise à permettre aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires à la communication numérique, au multimédia, au web design et au codage informatique orientée vers le web.

Le DU sera ouvert en mode combiné : classique ou au titre de la formation continue.

Il se présentera sous forme hybride permettant de suivre la formation en ligne et/ou en présentiel.

Il permettra aux étudiants :

- Soit d'obtenir un complément à leur diplôme dans le domaine de la communication digitale ;
- Soit de développer et d'adapter les compétences de personnes en recherche d'emploi, en reconversion (plan de formation des entreprises et des administrations)

#### Débouchés du diplôme

Ce DU prépare à l'acquisition de compétences utiles aux fonctions de :

- Community manager
- Webmaster
- Web Designer
- Consultant SEO
- Responsable éditorial Web
- Vidéaste institutionnel

- Infographiste

### Modalité d'Étude

Trois formules sont possibles selon les places disponibles :

- En présentiel (15 places disponibles maximum)
- En distanciel (10 places disponibles maximum la première année)
- Modules à l'unité en distanciel (selon places disponibles)

Il existe deux formules d'inscription selon le choix de l'étudiant qui veut acquérir tout ou partie du DU.

Inscription au DU dans sa totalité

- ⇒ Étudiants déjà inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur (BTS, Licence, Master, LP...) et souhaitant obtenir une valeur ajoutée à leur diplôme : 380 euros;
- ⇒ Salariés, fonctionnaires souhaitant acquérir des compétences complémentaires dans le cadre d'une reconversion ou d'une évolution de fonction : 1300 €
- ⇒ Personnes en recherche d'emploi proposées par l'agence pour l'emploi : 1300 €

N-B : la mention "à consulter" est une coquille.

Inscription à la compétence : 15 €/h

Inscription à l'ensemble Programmation ou ensemble Communication 700€

### Plan de financement

**Pour la première année de fonctionnement**, le CUFR a déjà investi 12 ordinateurs portables (acquis dans le cadre du DIU) et va acquérir 9 postes supplémentaires dans le cadre du GIP FCIP.

Un abonnement logiciel à la suite adobe est nécessaire (5900 € /6 mois)

Il restera à acquérir pour la première année du matériel audiovisuel et une station de montage autour d'une valeur de 3000 €

#### Commentaires

L'hypothèse de calcul retenue : 23 étudiants en formation initiale en présentiel et à distance 3 étudiants en formation continue la première année.

Le coût de la formation par étudiant de cette première année du DU: 1001 €

La formation est autofinancée la première année (*sans financement supplémentaire*) au-delà de **3 étudiants en formation continue ou en reprise d'études pôle emploi**.

GEMTIC pour prestations de communication, d'aide au suivi de la formation continue : 3000 €

#### **Seconde année DU**

Nous tablons pour l'année suivante un nombre d'étudiants à distance en augmentation et en formation continue.

Coût de la formation par étudiant de cette seconde année du DU : 760 €

En l'absence d'autres observations, Madame la Présidente propose de passer au vote.

La maquette, le tarif et le calendrier du DU DIGICOM sont adoptés à l'unanimité.

Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Les trois prochains points seront présentés par Madame Leila NEDJAR

### 29 Protocole transactionnel concernant des heures de vacation d'enseignement (Année universitaire 2019/2022) – Département Droit-Economie-Gestion – Délibération 2022-47

Madame Leila NEDJAR fait un rappel du contexte. Monsieur RAOUL-BOURLES était vacataire déjà l'année 2018-19, et il avait été rémunéré pour son intervention au titre de vacations, sans que cela ne pose aucune difficulté.

Le sujet porte sur l'année 2019/2020 où il a effectué entre octobre et avril un cours de responsabilité pénale pour les étudiants de la filière droit. Ces enseignements se sont déroulés en pleine crise sanitaire et Monsieur RAOUL-BOURLES n'a pas été payé. Il y a quelques mois celui-ci s'est manifesté et réclame le paiement des 42 HETD.

La difficulté rencontrée est qu'il n'existe ni lettre de commande ni fiche de vœux à son nom. Par contre une extraction d'Hyperplanning montre bien que plusieurs créneaux lui ont été attribués. En l'absence de ces documents, l'agent comptable ne peut malheureusement payer ces vacations.

L'objet de cette délibération est de donner pouvoir à Monsieur le Directeur de conclure un contrat de transaction avec Monsieur RAOUL-BOURLES afin de solder le paiement de ces heures.

En l'absence d'autres observations, Madame la Présidente propose de passer au vote.

Le protocole transactionnel concernant des heures de vacation d'enseignement est adopté à l'unanimité.

### 30 Revalorisation des taux de vacation alloués aux personnels exerçant dans la filière sociale et de santé – Délibération 2022-48

Par délibération n°2020-05, en date du 4 mars 2020, le Conseil d'administration et de recherche du CUFRA a approuvé les taux de vacations des agents non titulaires, de la filière administrative, de santé et de médecine. Il est proposé de la modifier comme suit à compter du 1er septembre 2022 afin de garantir l'attractivité des recrutements des personnels de santé :

#### **Article 2**

##### **L'article 2 de la délibération susvisée est modifié comme suit :**

Par dérogation, les taux de vacation alloués aux personnels exerçant dans la filière sociale et de santé sont fixés comme suit : - infirmiers / infirmières : 54,68 € bruts par heure- psychologues : 76,55 € bruts par heure- autres personnels : 32,13 € bruts par heure

#### **Prise en charge financière des dépenses de l'année universitaire 2022/2023**

S'agissant des interventions des *infirmiers/infirmières et psychologues*, le volume d'heures prévisionnelles pour l'année universitaire 2022/2023 s'élèvent à :

- infirmiers/infirmières : 60h par mois sur 10 mois
- psychologues : 105h réparties sur 2 missions

(mission 1 : entre septembre et décembre 2022 - mission 2 : entre février et juin 2023).

Des vacations ponctuelles pour des consultations en distanciel pourront venir s'ajouter.

Pour l'année 2022/2023, les dépenses y afférentes seront prises en charge sur les crédits alloués à l'établissement au

En l'absence d'autres observations, Madame la Présidente propose de passer au vote.

La revalorisation des taux de vacation alloués aux personnels exerçants dans les filières sociale et de santé est adoptée à l'unanimité.

31 Accord relatif à l'usage des listes de diffusion et de la messagerie électronique par les organisations syndicales – Délibération 2022-49

Cet accord fait le lien avec une charte qui a été approuvée par le conseil d'administration relative à l'usage des systèmes d'information au sein duquel il y a un paragraphe destiné à des listes de diffusion.

Concrètement, l'organisation syndicale ne doit pas passer ses listes pour diffuser l'information tant que l'agent n'a pas donné son accord.

Ce protocole a été travaillé avec les organisations syndicales, le CRI et le pôle RH.

Toutes les organisations syndicales auront une adresse dédiée à travers laquelle elle sera obligée de communiquer.

En parallèle, on crée deux listes de diffusion : une destinée aux administratifs et aux enseignants et enseignants-chercheurs et une autres destinées aux étudiants.



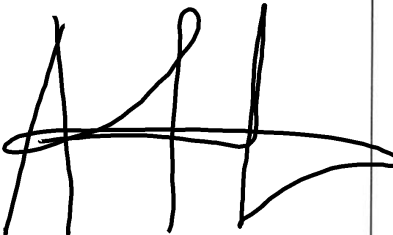
Il s'agit d'un mécanisme offert aux organisations syndicales pour leur permettre de communiquer.

En l'absence d'autres observations, Madame la Présidente propose de passer au vote.

L'accord relatif à l'usage des listes de diffusion et de la messagerie électronique par les organisations syndicales est adopté à l'unanimité.

Madame Anrafati COMBO remercie l'assemblée.

La séance est levée à 12h00.

La secrétaire de séance,  Mme Stella NIABIA GANGA	Le Directeur du CUFR,  M. Aurélien SIRI	La présidente du Conseil d'Administration et de Recherche  Mme Anrafati COMBO
		



En l'absence d'autres observations, Madame la Présidente propose de passer au vote.

La revalorisation des taux de vacation alloués aux personnels exerçants dans les filières sociale et de santé est adoptée à l'unanimité.

31 Accord relatif à l'usage des listes de diffusion et de la messagerie électronique par les organisations syndicales – Délibération 2022-49

Cet accord fait le lien avec une charte qui a été approuvée par le conseil d'administration relative à l'usage des systèmes d'information au sein duquel il y a un paragraphe destiné à des listes de diffusion.

Concrètement, l'organisation syndicale ne doit pas passer ses listes pour diffuser l'information tant que l'agent n'a pas donné son accord.

Ce protocole a été travaillé avec les organisations syndicales, le CRI et le pôle RH.

Toutes les organisations syndicales auront une adresse dédiée à travers laquelle elle sera obligée de communiquer.

En parallèle, on crée deux listes de diffusion : une destinée aux administratifs et aux enseignants et enseignants-chercheurs et une autres destinées aux étudiants.

Il s'agit d'un mécanisme offert aux organisations syndicales pour leur permettre de communiquer.

En l'absence d'autres observations, Madame la Présidente propose de passer au vote.

L'accord relatif à l'usage des listes de diffusion et de la messagerie électronique par les organisations syndicales est adopté à l'unanimité.

Madame Anrafati COMBO remercie l'assemblée.

La séance est levée à 12h00.

La secrétaire de séance,  Mme Stella NIABIA GANGA	Le Directeur du CUFR,  M. Aurélien SIRI	La présidente du Conseil d'Administration et de Recherche  Mme Anrafati COMBO
